



Compte rendu de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest,
tenue le 23 février 2023
à compter de 10h00 au Centre communautaire de Saint-Rémi.

42 productrices et producteurs assistent à l'assemblée. Peter Strebel, président du conseil régional, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il présente Alain Brassard et Florence Bouchard Santerre, respectivement 1er vice-président et directrice du département de la recherche économique aux Producteurs de lait du Québec.

Sont également présents, à titre d'invités, plusieurs employés des Producteurs de lait du Québec et intervenants du secteur laitier. Catherine Turgeon agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE PAR LE PRÉSIDENT

L'assemblée est ouverte à 10h20 et l'avis de convocation est jugé conforme sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Christian Giroux.

Les directives sont données pour que tous les participants puissent accéder aux documents d'assemblée en ligne, seule une copie papier du cahier des résolutions est remise.

2. LECTURE ET ADOPTION DES RÈGLES DE PROCÉDURES ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Sur proposition formulée par Mario Van Rossum et appuyée par Ana Maria Martin, les règles de procédures sont adoptées.

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Jérémie Mercier, les scrutateurs nommés sont Jean-Philippe Gilbert-Deschênes, Katherine Laroche et Liliana Sabogal des Producteurs de lait du Québec.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est lu et adopté sur proposition de Christian Giroux, secondé par Hugo Deland. Il se lit comme suit :

1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue par le président ;
2. lecture et adoption des règles de procédures et nomination des scrutateurs ;
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
4. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle 2022 ;
5. Rapport d'activités 2022 ;

6. Présentation du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ;
7. Adoption du rapport des élections des représentants de secteurs ;
8. Élection des délégués à l'assemblée générale des Producteurs de lait du Québec ;
9. Étude des résolutions – 1^{ère} partie ;
10. Concours Lait'Xcellent 2022 – présentation des lauréats ;
11. Dîner et présentation de la vidéo « devenir Sentinelle » ;
12. Allocutions de M. Peter Strebél, président des PLMO et de M. Alain Brassard, 1^{er} vice-président des PLQ, suivies d'une période de questions ;
13. Étude des résolutions – deuxième partie ;
14. Enquête sur le coût de production – méthodologie et lignes directrices par Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique ;
15. Varia ;
16. Santé psychologique et médias sociaux, présentation de M. Pierre Rhéaume.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Sur proposition formulée par Christian Giroux et appuyée par Hugo Deland, le procès-verbal de l'Assemblée du 22 février 2022 est jugé conforme et adopté tel que rédigé.

Le suivi aux résolutions est présenté.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Après avoir été présenté, le rapport d'activités de l'année 2022 est adopté tel que rédigé sur proposition formulée par Jérémie Mercier et appuyée par Ana Maria Martin.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Après avoir été présenté, le rapport financier de l'année 2022 est adopté tel que rédigé, sur proposition formulée par Jérémie Mercier et appuyée par Guido Govaerts.

7. ADOPTION DU RAPPORT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE SECTEURS

Sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Guido Govaerts, le rapport d'élection des représentants de secteurs est adopté.

8. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À L'AGA DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Les explications sur le processus d'élection des délégués de Montérégie-Ouest à l'AGA des Producteurs de lait du Québec sont données et les membres proposent les candidatures.

Sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Christian Giroux, il est résolu de nommer en bloc les 8 membres du conseil régional comme délégués, le président Peter Strebel étant élu d'office, soit :

André Séguin, Christian Giroux, Ana Maria Martin, Guy Roy, Jason Erskine, Élisabeth Bigras, Dominic Parent et Christian Riendeau.

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Guido Govaerts, il est résolu nommer Hugo Deland comme 9^e délégué.

Substituts

Secteur Beauharnois-Salaberry

Sur proposition formulée par Dominic Parent et appuyée par Pierre-Luc Julien Maheu, Patrick Parent est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Dominic Parent et appuyée par Maxime Verner, Gaby Dubuc est proposée à titre de substitut.

Secteur Haut-Richelieu

Sur proposition formulée par Hugo Deland et appuyée par Guido Govaerts, Réjean Bessette est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Guy Roy et appuyée par Mario Van Rossum, Carol Venneman est proposée à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Robert Daigneault et appuyée par Réjean Bessette, Mario Van Rossum est proposé à titre de substitut.

Secteur Haut-Saint-Laurent

Sur proposition formulée par Michel Crète et appuyée par Jason Erskine, Walter Kessler est proposé à titre de substitut.

Sur proposition formulée par Michel Crète et appuyée par Jason Erskine, Regula Estermann est proposée à titre de substitut.

Secteur Roussillon/Jardins-de-Napierville

Sur proposition formulée par Christian Giroux et appuyée par André Séguin, Alain Lestage est proposé à titre de substitut.

Secteur Vaudreuil-Soulanges

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Michel Proulx, Émilie Therrien est proposée à titre de substitut.

9. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS – PREMIÈRE PARTIE

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Jérémie Mercier, la résolution suivante est mise à l'étude :

1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES PLQ

CONSIDÉRANT que le plan stratégique des Producteurs de lait du Québec (PLQ) a été mis à jour en 2015 et qu'il est venu à échéance en 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, certains enjeux d'importance et leurs impacts se sont imposés à l'agenda de l'organisation, notamment les accords commerciaux et la pandémie, justifiant de retarder la démarche de révision de la planification stratégique ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, le conseil d'administration, appuyé par le comité de suivi de la planification stratégique, a complété la démarche de révision de la planification stratégique, mettant à jour l'analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités, la mission, la vision et les objectifs stratégiques de l'organisation ;

CONSIDÉRANT que cette mise à jour de la planification stratégique a été soumise aux délégués lors des Journées de réflexion de novembre 2022 et présentée aux producteurs lors des tournées des secteurs de cet hiver, et qu'un consensus s'en dégage sur la mission, la vision et les objectifs stratégiques de l'organisation pour les prochaines années.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest :

- Approuve la mission et la vision stratégiques suivantes pour l'organisation :
 - Mission : Rassembler les producteurs et productrices de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières ;
 - Vision : Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des producteurs et productrices dont la profession est reconnue et opérant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.

- Approuve les objectifs stratégiques suivants :
 - 1) Maintenir l'appui à la gestion de l'offre et à la mise en marché collective ;
 - 2) Contribuer à la durabilité des fermes laitières dans toutes les régions ;
 - 3) Obtenir une croissance durable des marchés de plus de 15 % d'ici 2030 ;
 - 4) Assurer la production d'un lait qui répond aux attentes sociétales ;
 - 5) Assurer un leadership dans l'industrie laitière au Canada ;
 - 6) Doter l'organisation, les PLQ, des moyens nécessaires à la réalisation de ses mandats.

- Demande au conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec d'établir un plan d'action stratégique, avec cibles et indicateurs, afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

- Demande au conseil d'administration des Producteurs de lait du Québec de se doter, dans son plan d'action stratégique, d'une politique et de moyens concrets pour inciter la relève et les femmes à s'impliquer dans l'organisation, par exemple :
 - Rembourser les frais de gardiennage des enfants lorsqu'un parent siège comme administrateur ou délégué au sein d'un conseil régional ;
 - Organiser les rencontres en mode virtuel ou hybride lorsqu'il est loisible de le faire, tout en assurant la qualité de la vie syndicale de l'organisation ;
 - Offrir une halte-garderie aux familles des délégués lors des assemblées.

- Demande d'inclure le mot « productrice » aussi souvent que possible dans les textes et les communiqués des PLQ faisant référence à l'organisation.

Après discussion sur la résolution, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition formulée par Ghislain Campeau et appuyée par André Séguin, la résolution suivante est mise à l'étude :

2. DÉVELOPPEMENT PÉRENN DE LA PRODUCTION LAITIÈRE EN MONTÉRÉGIE-OUEST

- | | |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | l'exercice de planification stratégique des Producteurs de lait du Québec qui est en cours ; |
| CONSIDÉRANT | l'objectif stratégique principal # 2 visant à ce que l'organisation contribue à la durabilité des fermes laitières dans toutes les régions ; |
| CONSIDÉRANT | que l'atteinte de cet objectif puisse se réaliser par le maintien et le développement d'un environnement propice, dans toutes les régions, à la pérennité, le développement ou le transfert des fermes laitières |

québécoises ;

CONSIDÉRANT qu'en Montérégie-Ouest, le nombre de fermes qui quittent la production est supérieur à la moyenne provinciale ;

Tableau: Portrait du nombre de ferme au 31 décembre (5-

Période	Province	Les Producteurs de lait de Montérégie-Ouest
2012	6138	530
2017	5308	433
2022	4498	358
15 ans	-2,8%	-3,5%
10 ans	-2,9%	-3,6%
5 ans	-3,3%	-3,7%

CONSIDÉRANT l'écart négatif entre les quantités de quota vendues et achetées en Montérégie-Ouest qui perdure année après année, les statistiques des derniers 5 ans n'étant qu'un exemple récent ;

Année	Ventes	Achats	Écart kg/jr
2018	1278,61	843,05	(435,56)
2019	1046,90	546,57	(500,33)
2020	614,64	404,85	(209,79)
2021	557,80	365,64	(192,16)
2022	585,49	543,03	(42,46)
Total	4083,44	2703,14	(1380,30)

CONSIDÉRANT que la valeur moyenne des terres, se situant à 18 800\$/acre en Montérégie selon le rapport publié par Financement agricole Canada en mars 2022, et le prix des grains sont des facteurs qui n'aident pas au maintien des fermes laitières en Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT que l'accès restreint au quota limite aussi le développement des entreprises régionales et, par conséquent, la viabilité et la transférabilité de ces entreprises à la relève ;

CONSIDÉRANT que si un indice d'éloignement des fermes et d'accès aux services sont utilisés pour classer une région comme étant dévitalisée, les avantages de la proximité (la Montérégie-Ouest étant située proche des usines de transformation de Montréal, de la Rive-Sud et de l'Est ontarien) pour

l'organisation et la collectivité des producteurs devrait aussi être considérés ;

CONSIDÉRANT qu'au terme des travaux du comité quota en 2017, les acheteurs de quota des groupes régionaux Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie-Les-Îles ont obtenu des conditions favorisant l'achat prioritaire du quota mis en vente dans ces régions et ce, afin de soutenir le développement et la durabilité des fermes et d'en freiner la perte ;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- D'inclure la Montérégie-Ouest aux groupes régionaux qui bénéficient des conditions d'achat prévues au paragraphe 3.3 de l'article 41.1 du Règlement sur le quota des producteurs de lait, faisant en sorte que les quantités offertes en vente sont offertes en priorité aux acheteurs d'un même groupe régional.

Après discussion sur la résolution, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Guido Govaerts, la résolution suivante est mise à l'étude :

3. POLITIQUE DE PAIEMENT DES COMPOSANTS

CONSIDÉRANT la politique de paiement des composants du lait, entrée en vigueur le 1^{er} août 2021, visant une meilleure équité entre les producteurs par rapport à leur contribution au surplus structurel de solides non-gras (SNG) ;

CONSIDÉRANT que cette politique a introduit un niveau supplémentaire pour le paiement des SNG, en lien avec le ratio, les niveaux étant présentement :

Politique	Ratio SNG/G	Nom	Prix (janvier 2023) \$/kg
Ratio maximal	2,25	Excédent SNG	0\$
SNG payés au prix de la classe d'ingrédients	>2 à < 2,20	Niveau 2	3,12
Ratio de marché	≤2	Niveau 1	10,50

CONSIDÉRANT que des professionnels en nutrition et en reproduction animale incitent toujours les producteurs à maintenir leur ratio au maximum ;

CONSIDÉRANT que ce genre de discours va à l'encontre des efforts individuels et collectifs pour réduire la contribution des producteurs au surplus structurel de SNG.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- De rappeler aux conseillers en nutrition et en reproduction, notamment ceux à l'emploi des organisations apparentées aux PLQ, les raisons qui justifient la politique de paiement, surtout dans le contexte où les capacités de transformation du lait écrémé sont insuffisantes et où les volumes à l'exportation sont plafonnés.

Après discussion sur la résolution, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

10. DÉVOILEMENT DES GAGNANTS AU CONCOURS LAIT'XCELLENT 2021

Après un rappel des critères du concours, le nom des 3 gagnants régionaux sont dévoilés:

Médaille d'or	Ferme E. Fankhauser Inc.
Médaille d'argent	Ferme Vaudal Inc.
Médaille de bronze	Ferme Phipilau SENC

Un certificat et un chèque seront remis aux lauréats par les membres du conseil régional.

11. ALLOCUTIONS DE M. PETER STREBEL, PRÉSIDENT DES PLMO ET DE M. ALAIN BRASSARD, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DES PLQ

M. Strebel et Brassard adressent leur message aux participants. Ils soulignent le 40^e anniversaire des Producteurs de lait du Québec et abordent plusieurs sujets dont la publication du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, la nouvelle convention de transport du lait, la production de lait à l'échelle mondiale, les prix mondiaux et l'impact de l'inflation sur les coûts de production.

Une période de questions suit les allocutions.

12. ÉTUDES DES RÉOLUTIONS DEUXIÈME PARTIE

Sur proposition formulée par Carol Venneman et appuyée par Jason Erskine, la résolution suivante est mise à l'étude :

4. CYCLE DE CERTIFICATION PROACTION

CONSIDÉRANT que depuis l'implantation du programme proAction, le cycle de

- certification est établi sur 4 ans, au cours desquels les fermes sont validées à deux reprises et doivent produire deux déclarations ;
- CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'atteindre un équilibre entre la crédibilité du programme proAction, sa reconnaissance par l'ACIA et le CNSAE, et le travail qu'en exige sa gestion à la ferme ;
- CONSIDÉRANT les coûts de gestion et d'administration du programme, qui, bien qu'ils soient assumés collectivement, s'élèvent à 430\$/ferme en moyenne au Québec ;
- CONSIDÉRANT que les résultats des validations obtenus au fil des années permettent certains constats par rapport au respect des exigences selon le nombre de mesures correctives majeures, mineures ou de démérites obtenus ;
- CONSIDÉRANT qu'à partir de ces résultats, des vérifications plus régulières sont déjà faites auprès des fermes qui ne répondent pas aux exigences du programme de façon récurrente ;
- CONSIDÉRANT qu'à l'inverse, il serait important de mieux reconnaître et soutenir les producteurs qui obtiennent d'excellents résultats lors des validations proAction et présentent un faible risque de manquement aux exigences du programme ;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- De réviser, en partenariat avec les offices provinciaux et Les Producteurs laitiers du Canada, la durée et les exigences du cycle de certification pour réduire le nombre de validations obligatoires chez les producteurs émérites, par exemple, un cycle de validation établi sur 6 ans, au cours duquel les producteurs à faible risque seraient validés aux 3 ans.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Guido Govaerts, la résolution suivante est mise à l'étude :

5. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- CONSIDÉRANT que le développement durable fait partie de la mission stratégique des Producteurs de lait du Québec et guide les actions de l'organisation, notamment en matière d'investissements en recherche et transfert de connaissances ;

- CONSIDÉRANT** qu’une démarche structurée en matière de développement durable est nécessaire, notamment pour éviter la multiplication des initiatives afin de satisfaire les attentes des consommateurs en matière de développement durable ;
- CONSIDÉRANT** que les délégués réunis en assemblée générale annuelle en avril 2022 ont demandé à l’organisation de poursuivre la démarche en matière de développement durable et de cibler les objectifs de l’ONU les plus porteurs sur lesquels travailler pour l’avenir de l’industrie ;
- CONSIDÉRANT** qu’à la suite de consultations menées auprès des producteurs, de la filière et des partenaires du secteur laitier, Les Producteurs de lait du Québec ont complété la démarche de diagnostic et d’élaboration des objectifs du plan d’action en développement durable ;
- CONSIDÉRANT** que le plan d’action en développement durable a été présenté aux producteurs dans le cadre des tournées de secteurs ;
- CONSIDÉRANT** que le plan présenté ne vise pas à ajouter des exigences obligatoires à la ferme ;
- CONSIDÉRANT** que la qualité de vie, la santé mentale et physique des productrices et producteurs et la disponibilité de main-d’œuvre qualifiée sont des facteurs clés de réussite des actions en développement durable.

L’assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest :

- Approuve le plan d’action en développement durable 2023-2027 des Producteurs de lait du Québec articulé autour des thèmes stratégiques suivants : la contribution économique et sociale, la production agricole responsable et la lutte aux changements climatiques ;
- Appuie la mise en œuvre des actions requises afin d’atteindre les objectifs ciblés dans celui-ci, en collaboration avec les partenaires de l’organisation et par l’établissement de nouveaux partenariats ;
- Demande aux PLQ de rendre compte annuellement de l’avancement de la réalisation du plan d’action, incluant l’évaluation des impacts des actions mises en place pour les productrices et les producteurs.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à l’unanimité.

Sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Jérémie Mercier, la résolution suivante est mise à l’étude :

6. NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ – PRINCIPE DE RESPONSABILISATION DES TRANSFORMATEURS LAITIERS

- CONSIDÉRANT les 116 usines de transformation laitière opérant au Québec propriété de 97 transformateurs, dont les trois principaux achètent annuellement 80% du lait produit ;
- CONSIDÉRANT le fragile équilibre entre la production et les capacités de transformation ;
- CONSIDÉRANT que cet équilibre a été mis à mal au cours des derniers mois en raison soit de pannes majeures d'électricité, de la pandémie de COVID ou des grèves survenues dans des usines recevant d'importants volumes (Parmalat en 2020 et Agropur en 2022) ;
- CONSIDÉRANT que toute incapacité d'une usine à recevoir des volumes de lait pour la transformation a un impact sur les producteurs (redirection du lait, écrémage, don, disposition, image publique, etc.) ;
- CONSIDÉRANT que la planification de la production et les garanties d'approvisionnement constituent la base de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective et que les producteurs prennent tous les moyens pour y répondre ;
- CONSIDÉRANT que les producteurs ne peuvent subir seuls les impacts en lien avec l'incapacité des usines à recevoir les volumes, même s'il s'agit de force majeure.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :**Aux Producteurs de lait du Québec :**

- De s'assurer que les capacités de transformation sont suffisantes pour recevoir le lait produit;
- De négocier, dans le cadre des conventions de mise en marché du lait, des clauses de responsabilité des transformateurs qui couvrent les cas de force majeure (grève, incendie/bris majeur, catastrophes climatiques, etc.) et selon lesquelles le revenu des producteurs ne subira pas d'impact négatif ;
- De travailler avec les offices provinciaux pour que ces clauses s'appliquent aussi ailleurs au Canada pour que les revenus de tous les producteurs, partagés dans le cadre des ententes P5 et P10, soient protégés.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Sur proposition formulée par Ana Maria Martin et appuyée par Jérémie Mercier, la résolution suivante est mise à l'étude :

7. VALORISATION DES SOLIDES NON-GRAS DU LAIT

- CONSIDÉRANT que la valorisation du lait et de tous ses composants constitue un enjeu pour l'ensemble des offices de mise en marché du lait au Canada, en ce que :
- Les besoins du marché canadien en matière grasse s'accroîtront de 2 à 3 % par année d'ici 2030, excluant les importations ;
 - La demande du marché intérieur pour les solides non gras du lait (SNG) ne suivra pas celle en matière grasse, accroissant ainsi les surplus structurels ;
 - Les infrastructures actuelles dédiées à la transformation de SNG sont non seulement limitées, mais vieillissantes ;
 - L'ensemble des producteurs canadiens assume les coûts et les pertes de revenu associés à la disposition de lait écrémé et de sous-produits.
- CONSIDÉRANT que, selon les scénarios de croissance du marché canadien pour les 10 prochaines années, les capacités actuelles pour la transformation du lait écrémé sont insuffisantes pour valoriser l'ensemble des SNG ;
- CONSIDÉRANT que la valorisation des SNG bénéficierait financièrement à l'ensemble des producteurs ;
- CONSIDÉRANT que des mesures collectives doivent être mises en place afin d'optimiser les revenus des producteurs canadiens ;
- CONSIDÉRANT que différents travaux et initiatives sont en cours au niveau des mises en commun (P5 et P10) ainsi qu'au Québec pour atteindre cet objectif, notamment la mise en place d'un programme national pour la croissance des marchés, dont le soutien financier serait assumé par les offices provinciaux de mise en marché du lait ;
- CONSIDÉRANT que l'aide offerte par un tel programme ne viserait pas à devenir propriétaire d'usine ;

CONSIDÉRANT	que ce programme, qui serait administré par la CCL, fera l'objet d'une décision lors du CCGAL en juillet prochain ;
CONSIDÉRANT	l'importance de disposer des sommes nécessaires pour le respect par les PLQ de leurs obligations nationales, incluant toute participation financière au programme ;
CONSIDÉRANT	la volonté de supporter directement toute initiative visant la mise en place ou le développement et la pérennité des capacités de traitement de SNG.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest a résolu :

A) Participation aux ententes nationales (mises en commun) :

- D'appuyer les travaux en cours pour la mise en place d'outils financiers visant à assurer le développement et la pérennité de capacité de traitement de SNG, et d'appuyer toute participation financière des PLQ à cette fin ;
- D'appuyer la mise en place par les PLQ d'une contribution de 0,35 \$/hl et ses modalités de perception ou de calcul, pour leur permettre de remplir les obligations nationales qu'ils ont contractées, dans la mesure où ce règlement prévoit :
 - i. La suspension automatique de la perception de la contribution le 1^{er} jour du mois qui suit l'atteinte d'un solde au fonds de 50 M\$;
 - ii. La reprise de la perception de la contribution lorsque le solde devient inférieur à 50 M\$, sous réserve d'un avis publié au moins 90 jours avant la reprise sur l'Extranet ;
 - iii. Une reddition sur l'état de ce fonds lors de l'assemblée générale annuelle des PLQ.

Financement direct des capacités de transformation de SNG :

- Demande aux PLQ de prendre les procédures nécessaires pour obtenir les exemptions requises à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, afin de leur permettre de financer directement le développement et la pérennité de capacités de traitement de SNG à même le fonds constitué pour remplir les obligations nationales, conditionnellement à ce que :

- i. À la suite de l'obtention des exemptions requises, les modifications réglementaires requises soient apportées à cette fin ;
- ii. Le règlement prévoit l'approbation des producteurs réunis en assemblée générale dûment convoqués à cette fin, pour tout déboursé de 2M\$ ou plus visant un tel financement.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Sur proposition formulée par André Séguin et appuyée par Carol Venneman, la résolution suivante est mise à l'étude :

8. CONTRIBUTION POUR L'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2022, le conseil d'administration des PLQ a adopté le budget pour l'année 2023, lequel prévoit une insuffisance des revenus par rapport aux charges de 1,266 M\$;

CONSIDÉRANT que ce déficit résulte principalement de l'épuisement du solde de fonds affecté au programme proAction et du financement des investissements en technologie de l'information ;

CONSIDÉRANT que ce déficit ne peut être épongé en recourant au solde du Fonds d'administration du Plan conjoint libre d'affectations ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse de la contribution est nécessaire pour maintenir les services relatifs au programme proAction et exécuter l'ensemble des travaux informatiques requis pour le maintien des services et des opérations liés à la mise en marché du lait ;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le conseil d'administration des PLQ a recommandé de faire passer de 0,0350 \$ par kilogramme de solides totaux à 0,0420 \$ par kilogramme de solides totaux le montant de la contribution des producteurs au 1er juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que la recommandation du conseil d'administration a été présentée aux producteurs dans le cadre des tournées de secteurs de cet hiver.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest :

- Approuve l'ajustement du montant de la contribution des producteurs pour l'administration du Plan conjoint recommandé par le conseil d'administration des

Producteurs de lait du Québec afin que ladite contribution soit fixée à 0,0420 \$/kg de solides totaux à compter du 1er juin 2023.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur proposition formulée par Guy Roy et appuyée par Guido Govaerts, la résolution suivante est mise à l'étude :

9. INDEXATION DU PRIX PLAFOND DU QUOTA – RÉFLEXION

- CONSIDÉRANT que les provinces du P5 ont harmonisé leur politique de quota ;
- CONSIDÉRANT que cette politique inclut le plafonnement du prix du quota ;
- CONSIDÉRANT que le quota est un actif qui donne accès à un marché ;
- CONSIDÉRANT que l'investissement requis dans l'actif « quota » devrait permettre d'assurer sa valeur et de générer un rendement raisonnable.

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec :

- D'amorcer, avec ses partenaires du P5, une réflexion sur l'indexation du prix plafond du quota ;
- De consulter les producteurs sur les propositions formulées à la suite de la réflexion.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Sur proposition formulée par Réjean Bessette et appuyée par Jérémie Mercier, la résolution suivante est mise à l'étude :

10. MESURES D'URGENCE POUR LA PÉRENNITÉ DES FERMES LAITIÈRES EN DÉMARRAGE

- CONSIDÉRANT le niveau actuel élevé de la banque de quota P5 disponible pour le Programme d'aide au démarrage soit environ 700 kg de MG ;
- CONSIDÉRANT la conjoncture économique des derniers mois et ses impacts sur le prix des intrants agricoles, notamment le carburant et les aliments pour les bovins laitiers, qui ont explosé depuis l'automne 2021 ;

CONSIDÉRANT	que ce contexte économique ne semble pas vouloir se résorber à court terme ;
CONSIDÉRANT	la hausse des taux d'intérêts qui accompagne l'augmentation du prix des intrants ;
CONSIDÉRANT	que dans ce contexte, même les scénarios de revenu net les plus conservateurs, exposés dans le plan d'affaires des candidats au Programme d'aide au démarrage antérieurs à l'année 2021, ne tiennent plus la route ;
CONSIDÉRANT	que les modèles d'entreprises principalement axés sur la location ou l'achat d'installations laitières sans sol ou avec très peu de terres agricoles s'avèrent souvent être les seuls accessibles aux candidat(e)s du Programme d'aide au démarrage, notamment en raison du prix élevé des terres ;
CONSIDÉRANT	que de nouvelles normes en matière de bien-être animal seront prochainement exigées suite à la révision du <i>Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers</i> et que des investissements considérables dans plusieurs cas de fermes en démarrage sont à prévoir pour rendre les installations conformes ;
CONSIDÉRANT	que la possibilité pour des jeunes entrepreneurs de démarrer une ferme laitière sans avoir de lien financier ou juridique avec les entreprises laitières déjà existantes, tout en ayant un minimum d'assurance d'une pérennité de leur projet, est un élément très important pour maintenir la crédibilité du système de gestion de l'offre auprès du public ;
CONSIDÉRANT	que les Producteurs de lait du Québec (PLQ) sont en voie de se doter d'un plan stratégique dont le second objectif principal est de « <i>Contribuer à la durabilité des fermes laitières dans toutes les régions</i> », avec comme piste d'action proposée « <i>Que les PLQ contribuent au maintien et au développement d'un environnement propice, dans toutes les régions, à la pérennité, au développement ou au transfert des fermes laitières québécoises</i> »;

L'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Ouest demande :

Aux Producteurs de lait du Québec

- De poser de façon urgente des gestes concrets pour donner une marge de manœuvre aux producteurs en démarrage, notamment :

- i) en suspendant, par une action à très court terme, et pour une période maximale de 24 mois, le remboursement du quota prêté aux producteurs en démarrage qui en feront personnellement la demande;
- ii) en faisant les représentations nécessaires auprès de la Financière agricole du Québec et des principales institutions financières prêteuses dans le secteur agricole afin qu'elles instaurent des mesures d'urgence destinées à mieux soutenir les entreprises en démarrage le temps que le contexte économique revienne à un minimum de normalité.

Après discussion sur la proposition, le président appelle au vote.

La résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

L'étude des résolutions incluses au cahier d'assemblée est terminée.

13. ENQUÊTE SUR LE COÛT DE PRODUCTION – MÉTHODOLOGIE ET LIGNES DIRECTRICES

Madame Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique aux PLQ explique en quoi consiste l'enquête sur les coûts de production, dirigée par le groupe Ageco pour l'Est du Canada et par une firme comptable dans les provinces de l'Ouest. Elle détaille le processus de sélection des fermes participantes, la méthodologie des enquêteurs, les exclusions, etc.

Une période de questions suit la présentation. Il est notamment suggéré de mieux rémunérer les entreprises participantes à l'enquête puisque leurs données servent de référence pour l'établissement du prix du lait de tous les producteurs.

14. VARIA

L'enjeu de la capacité de transformation, notamment dans les provinces de l'Ouest est soulevé.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16h10 sur proposition formulée par Jérémie Mercier, appuyée par Hugo Deland.



Catherine Turgeon,
Secrétaire



Peter Strebel,
Président